



La franc-maçonnerie sous le régime français État de la question

Roger Le Moine

Number 44, 1989

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1015558ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1015558ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Le Moine, R. (1989). La franc-maçonnerie sous le régime français : état de la question. *Les Cahiers des dix*, (44), 115–134. <https://doi.org/10.7202/1015558ar>

La franc-maçonnerie sous le régime français État de la question

Par ROGER LE MOINE

La franc-maçonnerie spéculative moderne se développe au XVIII^e siècle depuis les Îles britanniques. La création de la *Grande Loge de Londres* remonte à la Saint-Jean d'été de 1717 et la publication des *Constitutions* de James Anderson, à 1723. Bientôt, elle gagne le continent. Si, en France, l'existence de la loge *Amitié et fraternité* de Dunkerque, supposément fondée en 1721, n'est plus admise¹, d'autres loges sont créées dont l'existence est attestée à partir de 1725 et de 1726. Les chartes sont d'abord octroyées par Londres puis par Londres et par des loges françaises jusqu'à ce que soit fondée, en 1728, la *Grande Loge de France*. En 1740, on compte dans ce pays vingt-quatre loges dont quinze à Paris. Trois ans plus tard, leur nombre a doublé². En 1762, il existe soixante-quinze loges à Paris et quarante-quatre en province³. Le rappel de ces dates et de ces chiffres n'est pas étranger à mon propos; il le situe si l'on songe que le régime français se termine en 1763 par le traité de Paris. A ce moment, la maçonnerie, qui existe en France depuis bientôt trente-cinq ans, connaît un développement certain. De sorte qu'elle a pu provigner en Nouvelle-France comme elle l'a fait ailleurs, suivant en cela l'exemple de la maçonnerie

1. Alain Le Bihan, *Loges et chapitres de la Grande Loge et du Grand Orient de France*, (2^e moitié du XVIII^e siècle), Paris, B.N., 1967, p. 82.

2. Daniel Ligou, *Dictionnaire universel de la franc-maçonnerie française*, Paris, Éditions de Navarre-Prisme, vol. 1, p. 502-503.

3. P. Chevallier, *Histoire de la franc-maçonnerie française*, vol. 1, Paris, Fayard, 1974, p. 123.

britannique qui avait commencé de se répandre dans le monde plusieurs années plus tôt.

Depuis le milieu du XIXe siècle, la question de la franc-maçonnerie en Nouvelle-France a été soulevée par quelques historiens. Le 31 janvier 1851, le secrétaire de la loge *La Clémentine Amitié de Paris*, Hyacinthe Leblanc de Marconay qui a vécu au Canada de 1834 à 1840⁴ s'adresse en ces termes au vénérable et aux membres de la loge *Albion no. 17* de Québec:

Vénérable maître et Frères, vous avez l'avantage de posséder un des plus anciens temples de la Franc-maçonnerie, puisque son érection date de 1721...⁵

Ce court passage, comme les textes qui s'en inspirent, appelle des commentaires. Mais on ne saurait les formuler sans avoir retracé l'histoire de la loge à laquelle Marconay fait allusion et dont la fondation serait contemporaine de celle de la loge de Dunkerque. Ce faisant, on rectifiera une erreur qui est à l'origine de toute une tradition.

Selon A.J.B. Milborne, *Albion no 17* a d'abord été une loge militaire du Quatrième bataillon de l'artillerie britannique, laquelle a reçu sa charte en 1785 de la *Grande Loge provinciale* de l'état de New York, de l'obédience de la *Grande Loge de Londres*. En 1787, elle fait l'acquisition, comme cela se peut à l'époque, de la charte d'une loge mise en sommeil et dont la fondation remonte non à 1721 mais à 1752. En 1829, la loge de militaire devient civile et elle s'affilie en 1869 à la *Grande Loge du Québec*. Elle porte au registre le numéro deux⁶. L'histoire de cette loge a également été tracée, quoique de façon plus ou moins exacte et complète, dans un long manuscrit anonyme qui, sur l'essentiel, recoupe les affirma-

4. Claude Galarnau, *Leblanc de Marconnay, Hyacinthe-Poirier*, dans le *D.B.C.*, vol. 9, p. 504-505.

5. AEgidius Fauteux, *Carnets d'un curieux. Sociétés secrètes d'autrefois*, dans la *Patrie*, 5 mai 1934, p. 38.

6. A.J.B. Milborne, *Freemasonry in the Province of Quebec*, Knowlton, L'auteur, 1960, p. 43-44.

tions de Milborne. Il s'intitule *Les loges de Francs-maçons dans la Province de Québec. Mouvement de leur population depuis 20 ans avec quelques notes historiques sur toutes les loges qui ont existé depuis 30 ans d'après les documents officiels. 1886*⁷. Les origines de cette loge sont donc britanniques et postérieures à la fin du régime français. Marconay a commis une erreur en la faisant remonter à 1721 et non à 1785 ou à 1752 selon qu'il soit tenu compte ou non de l'acquisition de la charte. Mais il ne lui a jamais prêté une origine française comme certains l'ont déduit à cause des dates avancées.

En 1851 également, un bon spécialiste de la maçonnerie pour l'époque, Emmanuel Rebold, affirme lui aussi, dans son *Histoire de la Maçonnerie en Europe*⁸, que des loges ont été créées en Nouvelle-France dès 1721 et, précision que ne fournit pas Marconay, grâce à des chartes de la *Grande Loge de Londres*. Ainsi, elles auraient été les plus anciennes d'Amérique puisque celles du Massachusetts ne remontent qu'à 1733⁹. Mais, pas plus que Marconay, Rebold ne tente d'expliquer par quelle voie, à une époque où les métropoles sont si jalouses de leur autorité, les chartes ont pu être acheminées de Londres à Québec ni par quel hasard la Nouvelle-France a été touchée par la maçonnerie avant la France et la Nouvelle-Angleterre.

D'autres historiens de la maçonnerie retiennent également la même date. C'est le cas de Ragon qui, dans son *Orthodoxie maçonnique*¹⁰, s'inspire de Rebold. Il reproduit même son tableau chronologique de la progression de la maçonnerie dans

7. Anonyme, *Les loges de Francs-maçons dans la province de Québec. Mouvement de leur population depuis 20 ans avec quelques notes historiques sur toutes les loges qui ont existé depuis 30 ans d'après les documents officiels. 1886*, 116 pages. Manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.

8. Emmanuel Rebold, *Histoire de la maçonnerie en Europe*, Paris, Franck, 1851, 324 p.

9. Voir l'édition anglaise de Rebold, la seule accessible au Canada: *A General History of Free Masonry in Europe*, Cincinnati, American Masonic Publishing Association, 1868, p. 330.

10. J.-M. Ragon, *Orthodoxie maçonnique*, Paris, Dentu, 1853, 412 p.

les divers pays du monde¹¹. Mais, après Marconnay et Rebold, seul Charles E. Holmes apporte des éléments nouveaux.

Franc-maçon de la *Grande Loge du Québec* et historien de la franc-maçonnerie, propriétaire et éditeur du *Masonic Light* dans lequel il a publié nombre de chroniques, Holmes affirme dans deux textes que la loge québécoise a été fondée en 1721. Dans le premier, qui s'intitule *True or False? Masonry in Quebec in 1721*¹², il écrit que, portant le nom de *Les francs-maçons régénérés*, cette loge a reçu sa charte de *Amitié et fraternité* de Dunkerque. Et il ajoute — c'est le passage important — qu'il en a vu les registres pour la période 1721-1740 dans un musée anti-maçonnique de la rue de Rivoli au début du XXe siècle:

I visited a so-called anti-masonic museum, situated in an empty store on rue Rivoli, in Paris, where I was shown a minute book of this lodge covering the period from 1721 to 1740.¹³

Il s'empresse d'ajouter:

At that time I was not a Mason — it is not till fully a decade later I joined the Order — and was so little interested in the book shown me I merely glanced over it.¹⁴

Holmes rédige son texte près de cinquante ans après son voyage en France et, en dépit de sa bonne foi, il a fort bien pu confondre les souvenirs de sa visite avec des réminiscences de lectures. Et comme il était alors admis que la première loge de France était celle de Dunkerque, Holmes n'a pu s'empêcher de conclure que celle de Québec, fondée la même année, en était

11. *Ibid.*, p. 16-17.

12. Charles E. Holmes, *True or False? Masonry in Quebec in 1721*, dans *Masonic Light*, septembre 1947, p. 10-13. Le second texte s'intitule *Masonry in Canada prior to the Conquest. A review of the results of one year's research*, dans *Masonic Light*, juin 1948, p. 262-264.

13. Charles E. Holmes, *True or False? Masonry in Quebec in 1721*, *op. cit.*, p. 10.

14. *Loc cit.*

nécessairement issue. Mais Holmes ne s'est probablement pas mépris sur l'origine des registres examinés rue de Rivoli. En sorte que, de ces textes sur la ou les loges du régime français, seul mérite d'être retenu le passage dans lequel est affirmée l'existence du manuscrit.

Tous ceux qui ont avancé la date de 1721 ont été pris à partie par Milborne qui résume ainsi sa position:

I do not deny the possibility of a masonic lodge in Quebec in the days before the Conquest. In my opinion however, no acceptable evidence has yet been produced to support the possibility.¹⁵

Il est fort probable que Milborne comme aussi Harris qui raisonne de la même façon dans *Freemasonry in Canada*¹⁶, refusent de croire à l'existence de la loge à cause de la date hâtive de sa présumée fondation.

Ces choses étant, la Nouvelle-France a compté ses maçons. Le grand-vicaire Mongolfier écrit à Monseigneur Briand le 20 janvier 1771:

Nous avons un grand nombre de Francs-maçons dans cette ville. Il y en avait quelques-uns, mais en petit nombre et cachés, sous le gouvernement français. Plusieurs de nos négociants ayant passé en France au temps de la révolution [c'est-à-dire au lendemain de la Conquête] pour y arranger leurs affaires, s'y s'ont laissé séduire. La liberté du gouvernement présent leur laisse celle de se manifester; et plusieurs ne craignent pas de le faire.¹⁷

L'affirmation est claire. Aussi suis-je parti en quête de ces maçons, cas par cas. — D'où le caractère assez décousu des

15. A.J.B. Milborne, *Masonry in Canada*, dans *Canadian Masonic Research Association*, s.l., s.é., 1955, p. 7.

16. E.V. Harris, *Masonry in Canada*, dans *Canadian Masonic Research Association*, s.l., s.é., 1955, p. 7.

17. A.Egidius Fauteux, *Carnets d'un curieux. Sociétés secrètes d'autrefois*, dans *la Patrie*, 5 mai 1934, p. 38; Jean-Paul de Lagrave, *Fleury Mesplet, diffuseur des Lumières*, Montréal, Patenaude Editeur, 1985, p. 443-444.

paragraphe qui suivent. — Je pense en avoir découvert quelques-uns parmi les militaires français et canadiens de la guerre de Sept Ans. Et cela, en dépit de l'absence de loges militaires.

En effet, les travaux d'Alain Le Bihan et particulièrement son ouvrage intitulé *Francs-maçons parisiens du Grand Orient de France*¹⁸ montrent bien qu'aucune loge de ce type n'a existé en Nouvelle-France dans l'un ou l'autre des régiments qui y ont été cantonnés à la fin du régime français¹⁹. — S'il s'en trouva dans chacun d'eux, ce fut après le retour en France. — Cette situation dont les causes sont imputables au développement même de la maçonnerie²⁰ et non au contexte socio-religieux, ne devait pas empêcher les militaires d'appartenir à la maçonnerie. Rien ne s'opposait à ce qu'ils fussent initiés dans des loges civiles. C'est ce qui se produisit dans le cas de presque tous ceux, tant français que canadiens, dont il sera maintenant question.

Pour identifier les militaires français qui étaient maçons, il devrait suffire de comparer la liste de ceux qui ont été cantonnés en Nouvelle-France à la liste des maçons français de la même période. Or, si ces listes existent, c'est de façon incomplète. En effet, la première ne comprend que les noms des militaires qui ont été ou parties ou témoins à des actes de l'état civil²¹, ce qui n'est pas le cas de la majorité d'entre eux. La seconde n'a été dressée que pour les seuls maçons des loges

18. Alain Le Bihan, *Francs-maçons parisiens du Grand Orient de France*, Paris, B.N., 1966, 489 p.

19. Ces régiments sont les suivants: au Canada, ceux de Guyenne, de La Sarre, de La Reine, du Languedoc, du Royal-Roussillon, du Béarn et du Berry, sans compter les détachements de la Marine; à Louisbourg, ceux d'Artois, de Bourgogne, de Cambis et des Volontaires étrangers (George F. Stanley, *Les soldats*, Éditions de l'Homme, 1980, p. 117).

20. Un tableau dressé par Gérard Gayot et dont les données sont empruntées à divers historiens comme Pierre Chevallier, montre que si cinq loges de régiments ont été créées en France en 1744, aucune autre ne devait l'être ensuite avant les années 1770 (Gérard Gayot, *La franc-maçonnerie. Textes et pratiques [XVIIIe-XIXe siècles]*, Coll. Archives, Gallimard-Juliard, 1980, p. 34).

21. Anonyme, *Les officiers du régiment de...*, dans le *B.R.H.*, 1945, p. 189-194, 223-230, 251-260, 283-289, 317-332, 352-358, 385-391, 425-432; Rolland Auger et collaborateurs, *Les soldats de la Guerre de Sept Ans*, dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, janvier 1951-janvier 1961.

parisiennes²² et elle écarte les maçons de la provine et des colonies. Malgré ces carences, une vérification permet de relever trois noms se retrouvant sur les deux. Il s'agit de ceux de Louis-François Estève²³, de Antoine-Raymond Hurteau²⁴ et de Joseph-Charles Roettiens de La Bretèche²⁵. Mais tous trois n'ont été initiés qu'à leur retour en France. Ils se trouvent dans la situation d'un officier célèbre, Louis-Antoine de Bougainville, qui ne fut reçu que le 23 février 1778, « en présence et, pour l'occasion, sous le maillet du sérénissime Grand Maître Louis-Philippe d'Orléans, duc de Chartres »²⁶. À ces noms de militaires français, il faut encore ajouter celui d'un ingénieur, Jean Grelleau, qui fut vénérable de la loge *La Constance* de Montauban et qui, contrairement aux précédents, appartenait à la maçonnerie lors de son séjour en Nouvelle-France, N'eût été l'existence d'une loge dans la colonie, il n'aurait pu s'y voir conférer la maîtrise comme ce fut le cas²⁷.

Pour retracer tous les militaires maçons qui ont été cantonnés en Nouvelle-France, la recherche devrait déborder les frontières de la France et de la Nouvelle-France pour s'étendre à la plupart des loges d'Angleterre et d'Europe. Car certaines ont accueilli des militaires français qui sont ensuite passés en Nouvelle-France. On en connaît deux, soit le gouverneur marquis de Duquesne et un Français d'adoption, le baron de

22. Alain Le Bihan, *Francs-maçons parisiens du Grand Orient de France*, Paris, B.N., 1966, 489p.

23. Louis-François Estève appartient en 1784 et 1785 à la loge *Mars et Thémis* (Alain Le Bihan, *op. cit.*, p. 193; Rolland Auger et collaborateurs, *op. cit.*, janvier 1958, p. 117).

24. Antoine-Raymond Hurteau est membre de la loge *Sainte-Sophie* en 1778 et 1779 (Alain Le Bihan, *op. cit.*, p. 193; Rolland Auger et collaborateurs, *op. cit.*, janvier-avril 1960, p. 65).

25. Joseph-Charles Roettiens de La Bretèche est initié en 1778 à la loge *Saint-Pierre des vrais frères* (Alain Le Bihan, *op. cit.*, p. 423; Anonyme, *Journal de l'expédition d'Amérique commencée en l'année 1756, le 15 mars. Journal de la campagne de 1758 commencée le 23 juin*, dans le *R.A.P.Q.*, vol. 4, 1923-1924, p.340; *R.A.P.Q.*, 1944-1945, p. 160; *B.R.H.*, 1945, p. 160).

26. Jean Bossu, *Bougainville, le navigateur*, dans *Renaissance traditionnelle*, no 35, juillet 1978, p. 220-221.

27. Daniel Ligou, Lettre à l'auteur, septembre 1986; Alain Le Bihan, *Loges et chapitres de la Grande Loge et du Grand Orient (2e moitié du XVIIIe siècle)*, *op. cit.*, p. 146.

Dieskau, commandant des troupes régulières. Ils ont été initiés à la loge qui se réunissait à la taverne *Horn* de Westminster, le premier, en 1730, et le second, entre 1720 et 1723²⁸. Pour compléter l'enquête, il faudrait pouvoir dépouiller les archives de toutes les loges européennes de la période. Or, la plupart d'entre elles ont disparu. Et le travail dans celles qui existent encore réclamerait de grands moyens.

Une autre loge étrangère, américaine cette fois, permet de passer des militaires français aux canadiens. Car si Duquesne et Dieskau ont été initiés en Angleterre, des officiers canadiens ont appartenu, un temps du moins, à la loge *La parfaite Union* de New York. On le sait par un certificat de maîtrise décerné à Charles Daneau de Muy. Il se lit comme suit:

Les tenebres ne l'ont point compris
A L'orient d'un lieu ou Règnent le silence la paix & l'union
A Toutes les loges légitimes de l'univers
Force Sagesse Beauté

Notre GrdMaître Reverendissime et Officiers de la juste et parfaite loge de St. Jean de Jerusalem. Scituée par les 40 degrés et 40 minutes Nord sous le titre de loge française de la parfaite Union, en vertu du pouvoir et autorité à nous donné par le Resp^{ble} frere George Harison Ecuyer grand maître provincial, Certiffions et attestons à tous les veritables Frères des loges legitimes repandues sur la Surface de la terre que le frère Charles Demuy a été par nous initié jusque au grade de maître et qu'il nous a depuis aidé de ses lumières en se Comportant comme un Bon et véritable frère. C'est pourquoi Nous prions les frères de toutes les loges legitimes de l'univers de le reconnaître comme tel lorsqu'il le requerera, leur promettant de faire meme accueil aux freres qui se presenteront à notre loge

²⁸. A.J.B. Milborne, *Masons under the French Regime*, dans *Masonic Light*, octobre 1950, p. 308.

pourvus de titres authentiques de quelque loge régulière de la terre que ce soit. En Foy de quoy nous avons signé le présent certificat et en marge d'iceluy fait signer notre cher frère Charles Demuy ne varietur pour y avoir recours si besoin est x..... Donné sous le sceau de nos armes et le contreseing du secrétaire de la loge, à la nouvelle York, le 22^{me} jour du 10^{me} mois de l'an maçonnique 5760 et suivant le mille ordinaire le 16^{me} avril 1761....

hertel	J.P. Têtard Orat.	Duflos	Rieux G ^d M ^e
			Foucher
	Charles Rivez		
J. Rochat			Granval[?]
	Par mon [?] de la Resp ^{ble} Loge		
De Malgue	J. Allaz, Sec ^{re}	Guichard S ^d S ^t 29	

Qu'en est-il de cette loge *La parfaite Union* et des signataires de l'acte ci-haut qui constitue le plus ancien document maçonnique connu concernant des Canadiens?

Dans une étude intitulée *Ces filles du Grand Orient de France: les loges américaines de langue française. Pl.: déli-
vrée le mercredi 16 avril 1966 (E.: V.: [c'est-à-dire ère vul-
gaire] à la R.: L'Atlantide franco-américaine, G.O.D.F., Or.:
de New-York*³⁰, Pierre-Henry Villars, tout comme Charles E.

29. Ce certificat est conservé aux archives du Séminaire de Québec, Fonds Verreau, 10-158. Son existence avait déjà été signalée par Charles E. Holmes, *Loge de la Parfaite Union — New York, 1760. A "Regular" French Lodge in which French-Canadians were initiated*, dans *Masonic Light*, janvier 1948, p. 136-137. L'auteur tient à remercier Madame Marthe Faribault-Beauregard qui a aimablement consenti à déchiffrer les signatures apposées au bas du certificat.

30. Sur cette loge qu'il nomme *L'Union parfaite*, Pierre-Henry Villars écrit : "Une charte datée de 1760 confirme l'existence à l'Or.: de N.Y. d'une L.: française dénommée *L'union parfaite*. Nous pouvons présumer qu'elle se composait de Huguenots et qu'elle devait travailler en accord avec le G.O.D.F. Son existence semble avoir été de courte durée bien que, personnellement, je prétendrais que certains de ses membres ont participé à la fondation des L.L.: françaises qui lui ont succédé et qui, elles sont plus connues" (Pierre-Henry Villars, *Ces filles du Grand Orient de France: les loges Américaines de langue française. Pl.: déli-
vrée le mercredi 16 avril 1966 (E.: V.:) à la R.: L.: L'Atlantide franco-américaine, G.O.D.F., Or.: de New York*, s.l., s.d., s.e., p. 4).

Holmes dans *Loge de la Parfaite Union. 1760. A «Regular» French Lodge in which French-Canadians were initiated*³¹, se méprend sur les origines de *La parfaite Union*. Car si cette loge se compose de francophones et œuvre en français — ce que laisse croire le certificat — elle n'a pas été créée par des maçons huguenots initiés en France comme Villars en a émis l'hypothèse, mais par la *Grande Loge de Londres*. En effet, comme il est précisé dans l'acte, elle relève de George Harrison qui est alors grand-maître de la *Grande Loge provinciale* de l'état de New York. — Harrison avait été investi de ses pouvoirs par la *Grande Loge de Londres* et il les exercera de 1753 à 1781³², c'est-à-dire presque jusqu'au moment où, en 1784, la *Grande Loge provinciale* acquerra son autonomie³³. — *La parfaite Union* a plutôt été fondée pendant la guerre de Sept Ans si ce ne fut précisément en 1760, comme l'affirment Villars et Holmes, par des mercenaires francophones des armées britanniques qui, dans un contexte anglo-saxon, ont voulu appartenir à une loge dont la langue d'usage soit la leur.

L'origine et la carrière des signataires de l'acte permet de préjuger la composition de *La parfaite Union*. Les uns comme Jean Allaz³⁴, J.B. Rieux³⁵, Charles Rivez³⁶ et Jean Rochat³⁷ sont probablement tous des Suisses calvinistes qui

31. Charles E. Holmes, *Loge de la Parfaite Union...*, *loc. cit.*

32. A. G. Mackey et W.R. Singleton, *History of Freemasonry*, vol. 5, New York, Masonic History Co., p. 1409.

33. Daniel Ligou, *op. cit.*, vol 1, p. 4681.

34. A titre d'officier, Jean Allaz a appartenu au Soixante-sixième régiment d'infanterie puis au Régiment de New York ou Troisième bataillon (Lettre de Marthe Faribault-Beauregard à l'auteur, 24 octobre 1987 laquelle apporte des précisions tirées des documents suivants: *Army list* pour 1760 et 1761, Bibliothèque des Archives nationales du Canada; *Papiers Haldimand*, Microfilm A 609, p. 153, 13 mai 1760, et p. 170, 7 août 1761, Archives nationales du Canada).

35. John Baptiste Rieux a été, selon Holmes, maître de *La Parfaite Union* du 1er novembre 1760 au 25 juin 1762 (*Loge de la Parfaite Union...*, *op. cit.*, p. 137). Son nom se retrouve sur les listes de combattants de la Guerre d'indépendance pour 1776 (Lettre de Marthe Faribault-Beauregard à l'auteur, 24 octobre 1987).

36. Charles Rivez a appartenu au Soixante-sixième régiment d'infanterie et au Régiment de New York (Mêmes sources que pour Allaz).

37. Suisse calviniste, Jean Rochat a appartenu comme officier au Régiment de New York. Incorporé ensuite au premier bataillon du Soixantième régiment, il se retrouve dans les

ont rang d'officier dans les armées britanniques. Ils appartiennent soit au Soixante-sixième régiment d'infanterie, soit au Régiment de New York ou Troisième Bataillon. C'est sans doute parmi ces mercenaires ou leurs compagnons d'armes qu'il faudrait chercher les fondateurs de la loge. Tandis que les autres sont des officiers canadiens. Ils se nomment Charles Daneau de Muy³⁸, Louis-Nicolas Duflos³⁹, Antoine Foucher⁴⁰, Jacques Guichaud⁴¹, Pierre

provinces maritimes puis à Montréal. Il s'affilie en 1768 à la loge *Saint Peter's no. 4* et il y occupe le poste de maître le 17 octobre 1771. Le 7 mai 1772, "as there was a probability before the next Lodge night the officers of the lodge would be absent on their private business, Officers should be named to preside until the next Lodge night". Puis il demande à Antill d'être remplacé. En 1772, il semble avoir suivi son régiment en Jamaïque (Mêmes sources que pour Jean Allaz; John H. Graham, *Outlines of the History of Masonry*, Montréal, Lovell, 1892, p. 34-35; A.J.B. Milborne, *The District Grand Lodge of Montreal and St. Peter's lodge no. 4 P.G.L. of Quebec*, Montréal, dans *Ars Quatuor Coronatorum*, vol. 62, 1949, p. 253-255).

38. Lieutenant dans les Troupes de la Marine, Charles Daneau de Muy quitte Montréal en 1746 à la tête d'un détachement composé de Canadiens et d'Indiens pour se rendre au fort Saint-Frédéric. Et, "pendant plusieurs jours, tout en explorant les bois dans les environs, [il] travaille à rendre la navigation de la rivière au Chicot (aujourd'hui Wood Creek) impossible dans le but d'empêcher une attaque sur le fort Saint-Frédéric". Comme plusieurs autres membres de sa famille, il fera carrière dans cette région; il deviendra même propriétaire de la seigneurie aux Loutres, concédée par Duquesne et Bigot, le 28 septembre 1752, à Pierre Daneau de Muy. Jusqu'à sa capture, Charles Daneau de Muy a vécu dans le voisinage du fort Saint-Frédéric. (Lettre de Marthe Faribault-Beauregard à l'auteur, 23 septembre 1987; voir aussi P.-G. Roy, *Hommes et choses du fort Saint-Frédéric*, Montréal, Éditions des Dix, p. 67, 68, 147; Anonyme, (Sans titre), *B.R.H.*, vol. 31, p. 553).

39. En 1757, Nicolas Duflos exerce le métier de traiteur, rue Sainte-Anne, à Québec. Il est chargé de l'alimentation des prisonniers américains Stobo et Van Braam. À l'enquête qui suit l'évasion de ceux-ci, le 1er mai 1757, il est interrogé vu que lui seul, sa femme et ses filles avaient été autorisés à parler à Stobo et à Van Braam. Duflos se retrouve à New York en 1761 (Lettre de Marthe Faribault-Beauregard à l'auteur, 23 septembre 1987; voir aussi Anonyme, *L'évasion de Stobo et Van Braam de la prison de Québec en mai 1757*, dans le *B.R.H.*, vol. 14, p. 175-182).

40. Né en France, Antoine Foucher passe en Nouvelle-France avec les troupes de la Marine. Une commission de notaire lui est délivrée en 1746. En novembre 1753, on le retrouve garde-magasin au fort Saint-Frédéric. En 1775, il se porte à la défense du fort Saint-Jean où il est fait prisonnier (Lettre de Marthe Faribault-Beauregard à l'auteur, 23 septembre 1987; voir aussi Marthe Faribault-Beauregard, *La population des forts français d'Amérique (XVIIIe s.)*, vol. 1, Montréal, Bergeron, 1982, p. 67, 80; E.-Z. Massicotte, *La famille Bouat*, dans le *B.R.H.*, vol. 30, p. 102 sq.; P.-G. Roy, *Hommes et choses du fort Saint-Frédéric*, op. cit., p. 209-210; Anonyme, *La loyauté des Canadiens en 1775*, dans le *B.R.H.*, vol. 31, p. 273).

41. Commis au fort Saint-Frédéric en 1756, Jacques Guichaud profite de sa situation pour s'adonner à la traite et au commerce qui l'enrichissent. On le retrouve plus tard marchand à Québec. (voir P.-V. Charland, *Notre-Dame de Québec. La nécrologie de la crypte*, dans le *B.R.H.*, vol. 20, p. 243; lettre de Marthe Faribault-Beauregard à l'auteur, 23 septembre 1987; P.-G. Roy, *Hommes et choses du fort Saint-Frédéric*, op. cit., p. 261).

Hertel de Beaubassin⁴², Joseph Marin de La Malgue⁴³, P.-A. Rameau de La Roche de Granval⁴⁴ et Jean-Baptiste Testard de Montigny⁴⁵.

42. Cadet puis enseigne dans l'infanterie, Pierre Hertel de Beaubassin est affecté dans les premiers mois de 1744 à la garnison de Saint-Frédéric. Comme son père, il servira comme interprète. Le 16 avril 1744, Beauharnois transmet à Maurepas un rapport du sieur Hertel de Beaubassin, "officier de la garnison de Saint-Frédéric, qui avait été détaché par son commandant, M. Bécard de Fonville, pour examiner les mouvements des Anglais et se rendre compte s'ils ne faisaient pas de préparatifs pour attaquer le fort Saint-Frédéric" (Lettre de Marthe Faribault-Beauregard à l'auteur, 23 septembre 1987; voir aussi P.-G. Roy, *Hommes et choses du fort Saint-Frédéric*, op. cit., p. 65, 66, 146, 224, 225; Anonyme, *La famille Jarret de Verchères*, dans le *B.R.H.*, vol. 14., p. 172).

43. Entré très jeune au service du roi, Joseph Marin de La Malgue est envoyé dans le Pays-d'En-Haut à l'âge de treize ans. Sous les ordres de son père, il y passe les treize années qui suivent (1732-1745), explorant la région de Michillimakinac et participant en 1739-1740, à la campagne contre les Chicachas commandée par Pierre-Joseph Céloron de Blainville. Après avoir servi en Acadie, on le retrouve en 1749 au fort Chagouamigon puis, après un court séjour à Québec (1754-1755), à la frontière de l'état de New York, c'est-à-dire dans la région du fort Saint-Frédéric où il prend part à divers engagements. En 1756, avec sa bande de Folle Avoine, il guerroye contre les Britanniques et notamment dans la région du fort George où les Folle Avoine capturent un officier qu'ils décident de scalper et de torturer. C'est Israël Putnam. La Malgue lui sauve la vie ayant reconnu à certains signes qu'il était son frère en maçonnerie. Il devait revenir à AEgidius Fauteux d'identifier Marin de La Malgue dans cet officier que les biographes américains de Putnam nomment Molang. On se demande par quelle gymnastique Jean-Paul de Lagrave, dans sa traduction du chapitre consacré au régime français de l'ouvrage de John H. Graham (*Outlines of the History of Freemasonry*) a cru rectifier l'erreur des américains en substituant Moland à Molang. Après cette affaire, La Malgue poursuit sa carrière jusqu'à ce qu'il soit fait prisonnier en 1759. Envoyé en Angleterre après son séjour à New York, il est ensuite "rapatrié" en France. Il devait mourir des fièvres lors d'une expédition à Madagascar en 1773 (voir Donald Chaput, *Marin de la Malgue, Joseph*, dans le *D.B.C.*, vol. 4, p. 554; AEgidius Fauteux, *Sociétés secrètes d'autrefois*, dans *la Patrie*, 5 mai 1934; John Graham, *Outlines of the History of Freemasonry*, Montréal, Lovell, 1892, p. 35; Jean-Paul de Lagrave, *La franc-maçonnerie en Nouvelle-France, 1608-1760*, dans *Perspectives initiatiques*, vol. 1, 1987, p. 23-29; Régis Roy, *Les Capitaines de Marin, sieurs de la Malgue, Chevaliers de St-Louis, officiers Canadiens, etc., en Nouvelle-France, de 1680 à 1762*, dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada*, section 1, 1904, p. 25-34. Antoine Champagne a publié le journal de Marin de La Malgue sous le titre de *Journal de Marin, fils, 1753-1754*, dans le *R.A.P.Q.*, vol. 41, p. 237-308).

44. Sur Philippe-Antoine Rameau de Granval, on ne sait à peu près rien sauf qu'il se marie en 1728 et qu'il est le père de deux enfants nés en 1730 et 1732. (Lettre de Marthe Faribault-Beauregard à l'auteur, 23 septembre 1987).

45. Cadet au fort Saint-Frédéric en 1736, Jean-Baptiste Testard de Montigny sert comme éclaireur "dans les régions limithropes du Canada et de la colonie de New-York". Promu enseigne en second puis enseigne, il sert sous Paul Marin de la Malgue lors de l'attaque contre Saratoga (1745); puis, tout en étant posté à Saint-Frédéric qu'il ne quitte qu'en 1751, il effectue des raids "contre les établissements frontaliers de New York et du Connecticut" en 1751. Promu capitaine le 1er mai 1757, il tombe dans une embuscade tendue par les Indiens près du fort Niagara, de même que François-Marie de Lignery, Louis Le Gardeur de Repentigny et Joseph Marin de La Malgue. Suivra une captivité de deux ans en Nouvelle-Angleterre (voir David A. Armour, *Testard de Montigny, Jean-Baptiste-Philippe*, dans le *D.B.C.*, vol. 3, p. 795-796; lettre de Marthe Faribault-Beauregard à l'auteur, 23 septembre 1987).

Ces maçons canadiens qui se retrouvent à *La parfaite Union* sont tous passés par le fort Saint-Frédéric ou encore par cette région où se sont déroulées les dernières grandes opérations militaires du régime français, mises à part celles de Québec et de Sainte-Foy. Testard de Montigny et Hertel de Beaubassin y vivent même depuis 1736 et 1744. Et ils sont faits prisonniers en 1758 ou en 1759. Leur cas est loin d'être unique. Dans une lettre du 21 juillet 1758, James Abercromby mentionne à Montcalm la capture de sept officiers et de «quarante-quatre bas officiers et soldats de troupes dans la seule affaire du 6»⁴⁶. D'où, des captivités dans tel ou tel poste de la Nouvelle-Angleterre. Les projets d'échange ne se concrétisant pas, les Canadiens sont finalement regroupés à New York. Jeffrey Amherst écrit à Montcalm, le 10 septembre 1759, du camp de *Crown Point*:

Si l'échange de prisonniers n'a pas encore eu lieu, Votre Excellence, j'en suis persuadé, me rendra la justice de croire que je n'en ai pas moins l'exécution du traité à cœur. Je l'ai déjà prévenu des ordres que j'ai donnée pour faire rapprocher les vôtres des frontières; mais ils sont si éloignés et si dispersés que, jusqu'à présent, il ne m'a pas encore été possible d'y réussir. Dans ces circonstances, pour adoucir le sort de ceux faits à Niagara et à Carillon, je les ai faits transporter à la Nouvelle-York et ses environs, jusqu'à ce que l'échange pût avoir lieu; et, pour qu'ils ne manquent de rien, j'y ai envoyé un commissaire chargé d'ordres et d'argent, pour veiller à leur bon traitement et leur fournir ce dont ils pourront avoir besoin.⁴⁷

C'est ainsi que les prisonniers canadiens se retrouvent à la porte du temple. Dès lors se pose la question du lieu et du moment de leur initiation.

46. *Lettres et pièces militaires. Instructions, ordres, mémoires, plans de campagne et de défense. 1756-1760. Publiés sous la direction de l'abbé H.-R. Casgrain, Québec, Demers, 1891, p. 235.*

47. *Ibid.*, p. 256-257.

Sans doute Daneau de Muy a-t-il été initié à New York où il est passé d'apprenti à maître. Le certificat est clair là-dessus: «...le frère Charles Demuy a été par nous initié jusque au grade de maître». Mais qu'en est-il des autres? Certains l'avaient probablement été en Nouvelle-France. Peut-on imaginer, par exemple, que Testard de Montigny, qui ne s'est pas retrouvé à New York dans les jours qui ont suivi sa capture, le 24 juin 1759, aurait pu occuper le poste d'orateur de *La parfaite Union* le 16 avril 1761, c'est-à-dire moins de deux ans plus tard, s'il n'avait préalablement appartenu à la maçonnerie? Il ne s'agit pas ici d'une simple augmentation de salaire, d'apprenti à maître, mais d'une nomination à un poste d'officier important. Quant à Marin de La Malgue, il a incontestablement été initié avant sa capture, le 24 juin 1759, puisqu'en 1756 il a sauvé de la mort le général Israel Putnam tombé aux mains des Indiens et dont il a reconnu à certains signes les appartenances maçonniques. Quant à tous les autres signataires de l'acte, soit Duflos, Foucher, Guichaud, Rameau de Granval, ils ont été appelés à se battre dans la région du lac Champlain où, à la fin du régime français, le besoin de recrues s'est fait sentir. Et ils y ont été capturés. Mais rien ne permet de savoir s'ils ont été initiés en Nouvelle-France ou, plus tard, en Nouvelle-Angleterre.

Coïncidence ou pas, d'autres militaires et fonctionnaires, reliés à la franc-maçonnerie, ont séjourné au fort Saint-Frédéric ou dans les Pays-d'En-Haut. C'est notamment le cas de Pierre Gamelin⁴⁸. Garde-magasin aux forts Saint-Frédéric et La Présentation, en 1758, il a la chance de rentrer à Montréal avant d'être capturé. Compromis dans l'Affaire du Canada, il se rend en France en 1766 afin de se disculper. Peu après son

48. Garde-magasin au fort Saint-Frédéric et au fort La Présentation, en 1758, Pierre-Joseph Gamelin, dit Pierre Gamelin, s'adonne au commerce et est compromis dans l'Affaire du Canada. Désireux de rétablir sa réputation, il obtient en 1766 un sauf-conduit pour la France où il réussit à se justifier. Marguillier à Notre-Dame de Montréal en 1770, il se manifeste comme maçon, ce qui provoque la réaction du curé Jolivet, du grand-vicaire Mongolfier et de l'évêque Briand.

retour, en 1768, il demande à la *Provincial Grand Lodge of Quebec* à laquelle il appartient d'enregistrer une constitution octroyée par la *Grande Loge de France*. À la suite de sa démarche, le grand-maitre Edward Antill fait part de ses réticences dans une lettre qu'il adresse aux membres de la grande loge, le 25 avril 1768. Il redoute une division des effectifs:

Brother Pierre Gamlin has a Grand Warrant from the Grand Master of France for the whole Province of Canada which is ordered to be registered in the proceedings here. As I thought it better to assemble promiscuously than sett up any Distinctions as English & French workmen.⁴⁹

Tandis que, dans sa réponse à Antill, le 15 novembre 1768, le grand secrétaire provincial, John Collins, perçoit l'enregistrement de la constitution dans une perspective légaliste:

Notice was taken to what you mentioned of Frother Gamlin's having a Grand Warrant from France. Its expected that it was not though any view of puting the Warrant into use it was recorded in our Lodge Books; as the Grand Lodge apprehend it cannot be of any Force in this province...⁵⁰

À propos de cette constitution, Milborne conclut:

Nothing is known about the Warrant granted by the Grand Lodge of France to Pierre Gamelin, referred to his correspondence. It would be very useful to know when it was

Un autre membre de la famille Gamelin, Médard, appartient également à la maçonnerie. Comme l'écrit Milborne, "Médard Gamelin was one of the grantees of a warrant issued by the Provincial Grand Lodge of Quebec for a Lodge at Detroit in 1772, but it is doubtful if the Lodge was opened". En outre, un proche parent des Gamelin, Charles-Joseph de Lorimier, fut initié le 2 juin 1768 à la loge *Saint Peter's no. 4*. Il était lui aussi passé par Saint-Frédéric (voir Raymond Dumais, *Gamelin, Pierre-Joseph (il signait Pierre)*, dans le *D.B.C.*, vol. 4, p. 308-309; Claude Faribault, *Les Frères du Canada: Nos ancêtres Francs-Maçons*, dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 38, no 3, automne 1987, p. 213-233; A.J.B. Milborne, *The District Grand Lodge of Montreal and St Peter's Lodge no 4, P.G.L. of Quebec, Montreal*, dans *Ars Quatuor Coronatorum*, vol. 62, 1949, p. 253-255; P.-G. Roy, *Bigot et sa bande et l'affaire du Canada*, Lévis, L'auteur, 1950).

49. A.J.B. Milborne, *The District Grand Lodge of Montreal...*, *op. cit.*, p. 255.

50. *Ibid.*, p. 256.

issued, but the paucity of records of the Grand Lodge of France at this period, destroys any prospect of ascertaining either the date or any other particulars concerning it.⁵¹

Le texte de Antill est éclairant. Le passage qui suit, «which is ordered to be registered in the proceedings here», montre que cette constitution a été délivrée à une époque où la maçonnerie française, par le jeu de la politique, a perdu son autorité sur la Nouvelle-France, celle-ci étant devenue colonie britannique. On peut penser que Gamelin, initié sous le régime français, a voulu continuer d'appartenir à une obédience française. À cette fin, il se serait fait octroyer cette constitution lors de son voyage en France en 1766. Et, après son retour, en 1768, il aurait effectué la démarche que l'on sait. Mais il est également possible qu'il ait été initié pendant son séjour à Paris. Auquel cas s'appliquerait à lui, entre autres, le passage suivant de la lettre de Mongolfier:

Plusieurs de nos négociants ayant passé en France au temps de la Révolution [c'est-à-dire au lendemain de la Conquête] pour y arranger leurs affaires, s'y sont laissé séduire.⁵²

Sauf qu'on imagine mal que, dans l'espace de quelques mois, Gamelin se soit vu conférer les trois grades et surtout confier une charte qui lui accordait prestige et autorité. En sorte que la première hypothèse demeure la plus plausible. Que devint le document émanant de Paris? Fut-il repris par des franco-phones désireux de se démarquer de l'Angleterre lorsque plus tard des tensions commencèrent à se faire sentir? Cela n'est pas impossible.

Peu après le traité de Paris, on retrouve parmi les dix-sept membres de la loge *Saint Peter's no. 4*, d'anciens militaires, administrateurs et bourgeois du régime français qui, comme

51. *Loc. cit.*

52. AEgidius Fauteux, *Carnets d'un curieux. Sociétés secrètes d'autrefois, dans la Patrie*, 5 mai 1934, p. 38.

François-Marie Picoté de Belestre, Michel Chartier de Lotbinière, Pierre Gamelin et Joseph Le Moine⁵³, ont circulé du côté du lac Champlain. Ils n'auraient sans doute pas adhéré si rapidement à la maçonnerie britannique, geste que d'aucuns ont attribué à de l'opportunisme, s'ils n'avaient été initiés sous le régime français. Appartient également à *Saint Peter's no. 4* un maçon de *La parfaite Union*, Jean Rochat⁵⁴.

Parmi ces personnages qui passèrent par Saint-Frédéric, on l'a vu, certains étaient maçons et certains le devinrent par la suite. En sorte qu'on est en droit de se demander si le fort n'a pas été le centre d'une activité maçonnique intense, voire si une loge n'y a pas existé. À défaut de documents permettant de répondre à la question, on peut se demander par quel truchement cette fondation aurait été possible. D'abord, elle aurait pu se faire de la façon la plus simple, c'est-à-dire par des maçons de Québec, de Montréal ou d'ailleurs qui auraient formé un triangle puis une loge en suivant la procédure

53. Dans *Les Frères du Canada: Nos ancêtres Francs-Maçons*, Claude Faribault affirme que Joseph Le Moine est le colonel Joseph-Dominique-Emmanuel Le Moine de Longueuil qui s'est retrouvé du côté du lac Champlain en diverses occasions entre 1756 et 1758. Mais s'agit-il vraiment de lui? Je n'en suis pas si sûr. Le colonel de Longueuil signait J.E. de Longueuil et dans les textes administratifs de l'époque on le nomme: Sr de Longueuil, Chevalier de Longueuil, Sieur Longueuil, M. de Longueuil, M. Le Moine chevalier de Longueuil ou Joseph de Longueuil. Il pourrait également s'agir de Jacques-Joseph Le Moine des Pins qui avait voyagé dans les Pays-d'En-Haut et qui, compromis dans l'Affaire du Canada, se rendit en France où il fut réhabilité en 1765. Si ce dernier avait été initié en France et non en Nouvelle-France, dans l'hypothèse qu'il s'agisse de lui et non du colonel de Longueuil, pourrait s'appliquer à lui comme à Pierre Gamelin le texte déjà cité de Mongolfier: "Plusieurs de nos négociants ayant passé en France au temps de la révolution [c'est-à-dire au lendemain de la Conquête] pour y arranger leurs affaires, s'y sont laissés séduire". Mais duquel s'agit-il vraiment? Si le colonel Le Moine de Longueuil n'a jamais signé Joseph Le Moine, la liste des maçons de la loge dont est tiré le nom est postérieure de près d'un an à la mort de Jacques-Joseph Le Moine des Pins (voir Monongahéla de Beaujeu, *Documents inédits sur le colonel de Longueuil, annotés et publiés par [...] J.*, Montréal, Trudel et Demers, 1891, 37 p.; Claude Faribault, *Les Frères du Canada: Nos ancêtres Francs-Maçons*, op. cit.; Charles E. Holmes, *Les frères du Canada*, dans *Masonic Light*, octobre 1947, p. 40-49; Gérard Pelletier, *Le Moine de Longueuil, Joseph-Dominique-Emmanuel*, dans le *D.B.C.*, vol. 5, p. 534-536; P.-G. Roy, *Bigot et sa bande et l'affaire du Canada*, op. cit., p. 166; Anonyme, *Liste des frères de la loge de Montréal*, Fonds Baby, 8 juin 1788, p. 5898, A.N.C., MG24L3, vol. 49.

54. Claude Faribault, op. cit., p. 216-217.

normale qui était fort souple. Il y a aussi que le baron de Dieskau⁵⁵ et ses officiers ont séjourné à Saint-Frédéric. Peu de temps sans doute. Mais certains exemples entraînent, surtout lorsqu'ils viennent de haut, en l'occurrence d'un supérieur hiérarchique. À moins que Dieskau, animé d'un prosélytisme qui est la marque des maçons de l'époque, ait lui-même pris l'initiative. Mais la lumière a également pu venir d'ailleurs.

Le fort Saint-Frédéric qui, incidemment, doit son nom à un franc-maçon, Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas, secrétaire de la Marine⁵⁶, était investi par des armées britanniques dans lesquelles les maçons étaient nombreux. Le 8 avril 1759 était créée la loge Lake George⁵⁷. L'année suivante, le grand-maître Jeremy Gridley était autorisé

to congregate all Free and Accepted Masons in the expedition intended against Canada, at Lake George or elsewhere, into one or more Lodges as he shall think fit, and appoint proper officers.⁵⁸

D'où la fondation d'une autre loge, à *Crown Point*⁵⁹. Et comme les rencontres entre militaires des camps opposés étaient assez fréquentes, à l'époque, la question de la maçonnerie a pu y être abordée et des initiations se faire. En sorte que les courroies de transmission n'ont pas manqué.

55. Protégé du maréchal de Saxe, Jean-Armand de Dieskau, baron de Dieskau, fut maréchal de camp, gouverneur de Brest puis commandant des troupes régulières françaises en Nouvelle-France. A peine débarqué, le 16 août 1755, il prend la route de Saint-Frédéric où il se trouve vraisemblablement à la fin du même mois. Blessé le 8 septembre lors d'une attaque contre le fort George, il est fait prisonnier et amené à New York puis à Londres et à Bath où il soigne ses blessures. A propos de sa captivité, le sieur de Courville écrit : "Après la retraite, les Anglais firent chercher le baron de Dieskau et le comblèrent d'éloges et de politesses et le firent transporter à Boston, à New York..." (voir P.-G. Roy, *Hommes et choses du fort Saint-Frédéric*, op. cit., p. 109, 111, 116; J.R. Turnbull, *Dieskau, Jean-Armand (Johan Herman?) baron de Dieskau*, dans le *D.B.C.*, vol. 3, p. 198-199).

56. Gaudart de Soulages et Lamant, *Dictionnaire des francs-maçons français*, Paris, Albatros, 1980, p. 392. Maurepas avait été initié en 1737 (voir Daniel Ligou, *Dictionnaire universel de la franc-maçonnerie*, vol 2, Éditions du Prisme-Navarre, 1974, p. 850).

57. John H. Graham, *Outline of the History of Freemasonry*, op. cit., p. 34.

58. *Loc. cit.*

59. *Loc. cit.*

Faudrait-il s'étonner de ce que la lumière de la franc-maçonnerie ait pu être portée si loin? Sans doute pas si l'on songe que, beaucoup plus tôt, les jésuites avaient témoigné de leur foi jusqu'en Huronie. Et on peut penser que des militaires qui, à la façon de nomades, avaient passé une grande partie de leur existence dans les immensités sauvages du Nouveau Monde, c'est-à-dire loin des contraintes de la civilisation, aient accueilli cette société initiatique qui s'accordait si bien à leur situation. N'était-elle pas essentiellement vouée à la libération de soi-même?

Les pages qui précèdent tentent de faire le point sur une question que les chercheurs ont négligée. Pour en vraiment traiter, il faudrait disposer de sources autrement plus abondantes. Cependant, sans vouloir solliciter les documents et les témoignages, on peut conclure à l'existence d'une maçonnerie sous le régime français. Le témoignage de Mongolfier ne saurait être mis en cause même si nulle loge n'a été retracée et que les maçons identifiés sont peu nombreux. Ces choses étant, une loge au moins a existé à Québec ou à Montréal. L'augmentation de salaire de Grelleau comme aussi le document de la rue de Rivoli en témoignent. Et les militaires qui appartenaient à la maçonnerie avant d'être faits prisonniers par les Britanniques et d'être admis à *La parfaite Union*, comme Testard de Montigny et Marin de La Malgue, ont forcément été initiés en Nouvelle-France puisqu'ils n'en étaient pas sortis auparavant. — La situation de Gamelin est semblable à la leur. — La cérémonie d'initiation a pu se dérouler à Québec ou à Montréal à moins que ce ne soit dans la région du fort Saint-Frédéric qui, comme on l'a vu, a été un lieu de convergences. Voire, une loge a même pu y exister. On conçoit mal que les militaires de la région aient voulu appartenir à la maçonnerie tout en sachant qu'ils ne pourraient participer à des tenues. Quant aux origines de cette maçonnerie, elles ont pu être françaises. Plus on avance vers 1759, plus le va-et-vient est intense entre la métropole et la colonie. Mais rien ne s'oppose à ce qu'elles aient

également été britanniques, du moins dans le cas de celle du fort Saint-Frédéric. On a décrit la situation géographique de ce poste face aux loges anglo-saxonnes qui servaient d'instruments de propagande.

Tel est l'état de la question. L'enquête menée, toute difficile qu'elle ait été, n'a pas débouché sur des révélations fracassantes. Elle permet cependant de soutenir que la franc-maçonnerie qui, au XVIII^e siècle, a étendu ses ramifications à tous les pays de l'occident, n'a pas laissé indifférente la société de la Nouvelle-France qui, on le sait par ailleurs, était à l'affût de toutes les nouveautés venant d'outre-mer. Les quelques maçons retracés en témoignent.

Roger Le Moine